

COMMUNE

d' AUBAGNE

Convocation du **07/12/22**

Date de publication : **16/12/22**

Conseillers en exercice : **43**

Présents : **37**

Quorum : **22**

N° **29-131222**

**OBJET :**

**CULTURE, EVENEMENTS CULTURELS ET PATRIMOINE**

Approbation des Conventions de Subventionnement avec les Associations « L'Institut International des Musiques du Monde - METIS », "En Phase », « Nomades Kultur », « Art'Euro », « Aubagne Développement Culture et Création », « Les Acteurs de la Distillerie ».

**SEANCE DU** 13 DECEMBRE 2022

**L'An deux mille vingt-deux, et le mardi treize décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace des Libertés, Salle Stéphane Hessel, sous la présidence de M. Gérard GAZAY, Maire.**

**PRESENTS :** Mme Sophie AMARANTINIS, M. Vincent RUSCONI, Mme Danielle MENET, M. Pascal AGOSTINI, Mme Hélène JULIEN-TRIC, M. Philippe AMY, Mme Geneviève MORFIN, MM. André LEVISSE, Yoann LEANDRE, Mme Valérie MORINIERE, M. Léo MOURNAUD, Mme Jeannine LEVASSEUR, M. Jean-Bernard LOUIS, Mmes Julie GABRIEL, Irène DUPLAN, Monique MOISE-HIRMANN, MM. Patrice JARQUE, Laurent GUEDJ, Mmes Cécile BOURGUIGNON, Brigitte AMOROS, M. Stéphane CANTARINI, Mme Magali ROUX, MM. Franck-Clément CHAMLA, Jérémy PANGOURASSOU, Zarick KOURICHI, Mme Dominique BENASSAYA-NIVET, MM. Arthur SALONE, Denis GRANDJEAN, Mme Clémentine FARDOUX, M. Alexandre LATZ, Mme Joëlle MELIN, MM. William MIROUX, Yves PERRIN-TOININ, Matthieu HERMANT, Mmes Michèle BOUGEAREL et Valérie BOISSON, Conseillers Municipaux, **formant la majorité des Membres en exercice.**

**EXCUSES :** M. Alain ROUSSET (donne pouvoir à M. Gérard GAZAY), Mmes Stéphanie HARKANE (donne pouvoir à Mme Danielle MENET), Faustine THIBAUD (donne pouvoir à M. André LEVISSE), M. Jérémy COETTO, (donne pouvoir à M. Zarick KOURICHI), Mmes Eliette MEZERGUES-MAUTREF (donne pouvoir à M. Yves PERRIN-TOININ), Magali GIOVANNANGELI (donne pouvoir à Mme Clémentine FARDOUX), Conseillers Municipaux.

**M. Zarick KOURICHI a été élu Secrétaire.**

Monsieur Philippe AMY, Adjoint au Maire, rapporte :

La Ville d'Aubagne entend, par son soutien aux associations, offrir une programmation culturelle à la portée de tous les Aubagnais et faire rayonner la commune au-delà de la Provence.

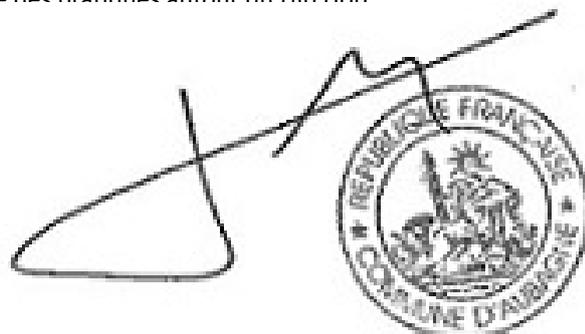
Les conventions de subventionnement entre la Ville d'Aubagne et les associations culturelles locales permettent de soutenir le tissu associatif aubagnais, de conforter les différentes actions définies et de favoriser le développement de l'activité des associations. Les conventions de subventionnement répondent à l'obligation légale de présenter à l'assemblée délibérante les subventions dont le montant est supérieur à 23.000 € (vingt-trois mille euros).

Les conventions ont pour objet d'inscrire les projets qui fondent ce partenariat, leur mise en œuvre, les moyens attribués, l'évaluation et les procédures de suivi de contrôle de l'usage des fonds publics.

C'est dans ce cadre que six conventions sont proposées dans le domaine culturel avec les associations suivantes :

- **L'Association « METIS »** qui contribue au développement, à la transmission et à la promotion des musiques du monde des musiciens amateurs et professionnels ;
- **L'Association « En Phase »** qui organise le Festival Impulsion, permettant ainsi des temps de restitution et la mise en lumière des pratiques autour du Hin Hon.

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20221213-131222\_29-DE  
Reçu le 27/12/2022  
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=103016KNJ492,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR  
27/12/2022



**Délibération n° 29-131222 du Conseil Municipal du 13 Décembre 2022 (suite 1) :**

- L'Association « Nomades Kultur » qui favorise la création artistique et la rencontre entre artistes quel que soit leur mode d'expression notamment par l'organisation d'événements, par des actions pédagogiques, des dispositifs d'accompagnements et par la Pépinière d'Artistes ;
- L'Association « Art'Euro » qui organise Festimôme, Festival International du Cirque et des Arts de la Rue, destiné aux jeunes et aux familles ;
- L'Association « Aubagne Développement Culture et Création » qui organise notamment les manifestations « 1895 », Le Festival des Nuits Flamencas, les rencontres littéraires ;
- L'Association « Les Acteurs de la Distillerie » qui joue un rôle fédérateur auprès des compagnies aubagnaises, amateurs et professionnels du spectacle vivant, porteuse également de deux dispositifs : 100 % Théâtre et Place aux compagnies, elle propose et organise des temps de médiation culturelle autour du théâtre.

Afin de mener à bien les actions programmées pour 2023, il est proposé d'adopter les conventions avec ces différentes associations.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Entendu l'exposé du rapporteur,

**CONSIDERANT** que les subventions et conventions citées contribuent à la bonne réalisation des actions proposées par les associations,

**CONSIDERANT** que les Associations « METIS », « En Phase », « Nomades Kultur », « Art'Euro », « Aubagne Développement Culture et Création », « Les Acteurs de la Distillerie » contribuent à la vie culturelle de la Commune,

**CONSIDERANT** que les conventions liant la Ville d'Aubagne et les associations mentionnées ci-dessus sont arrivées à leur terme,

**VU** les conclusions du Comité Technique d'Evaluation qui a pu constater la bonne exécution des précédentes conventions,

**VU** l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : d'ADOPTER les conventions conclues avec les Associations « METIS », « En Phase », « Nomades Kultur », « Art'Euro », « Aubagne Développement Culture et Création », « Les Acteurs de la Distillerie » ;

**ARTICLE 2** : de VERSER, au titre de ces conventions, des subventions d'un montant de 35.000 € (trente-cinq mille euros) à l'Association « METIS », 46.000 € (quarante-six mille euros) à l'Association « En Phase », 35.000 € (trente-cinq mille euros) à l'Association « Nomades Kultur », 35.000 € (trente-cinq mille euros) à l'Association « Art'Euro », 80.000 € (quatre-vingt mille euros) à l'Association « Aubagne Développement Culture et Création », 35.000 € (trente-cinq mille euros) à l'Association « Les Acteurs de la Distillerie » ;

**ARTICLE 3** : d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes ;

**ARTICLE 4** : d'INSCRIRE au budget les crédits nécessaires.

**ADOpte A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS ;**

**9 CONTRE : M. PERRIN-TOININ mandataire de Mme MEZERGUES-MAUTREF, M. SALONE, Mme FARDOUX mandataire de Mme GIOVANNANGELI, Mme FARDOUX, M. LATZ, M. PERRIN-TOININ, Mme BOISSON, Mme BENASSAYA-NIVET et M. GRANDJEAN.**

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20221213-131222\_29-DE  
Reçu le 27/12/2022  
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=103016KNJ492,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0COF4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR  
27/12/2022



**T CONFORME**

**GAZAY**  
Maire

.../...